

Le Triporteur

JUILLET 2022 #22



sictom
VAL DE SAÔNE

> BIODÉCHETS EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS EN PAGE 6 ET 7

SOMMAIRE

- 1 · Edito
- 2 · Ma facture se simplifie
· Modalités de présentation des bacs
- 3 · Fabriquer son composteur soi-même
· Brûlage des déchets verts
- 4 · Le compostage
· Bon de commande composteur
- 5 · Page des enfants : résultats concours et jeu
- 6 · Les biodéchets
- 8 · Infos SYTEVOM
· Recette anti gaspi

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'heure est au premier bilan ! Les biotivores sont désormais en place depuis 6 mois et les résultats sont plus qu'encourageants.

Nous avons connu des difficultés d'approvisionnement des bacs en point d'apport volontaire (PAV) suite aux pénuries de matières premières (INOX et acier). Cela a engendré 8 mois de retard sur le calendrier initial de déploiement sur l'ensemble de notre territoire.

Ensuite, c'est avec le camion « MOBIUS », en charge de la collecte des biodéchets que des difficultés sont apparues. Principalement sur le système de lavage et un taux d'usure anormal de certaines pièces. Des améliorations et modifications ont été apportées sur ce prototype et certaines le seront encore.

Malgré cela la collecte des biodéchets est un vrai succès. **De nombreuses communes nous demandent des PAV supplémentaires. 9 000 foyers se sont déjà équipés de bioseaux et nous avons eu 115 000 apports en point d'apport volontaire depuis le début d'année. Plus de 100 tonnes ont été détournées de l'incinération et valorisées en compostage. Encore merci pour votre participation active !**

Il faut savoir que le tri sélectif est également un enjeu majeur pour la collectivité. Il est important de ne pas relâcher vos efforts, même en période estivale. On constate encore trop erreurs de tri et très prochainement, une campagne de sensibilisation va être menée sur les secteurs et communes où l'on constate un fort taux de refus lors des caractérisations.

Les éco-organismes observent attentivement nos performances et conditionnent le montant des versements financiers. Une baisse de ceux-ci pourrait entraîner une hausse de la facture. Nous avons le pouvoir d'agir, on compte sur vous !

Bonne lecture et très bel été à tous !

"OSER EST LE COMMENCEMENT DE RÉUSSIR", RAYMOND BRUCKER

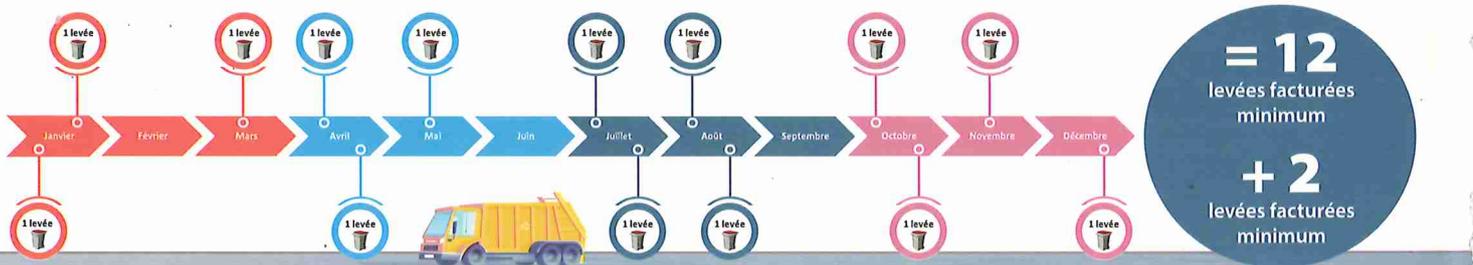
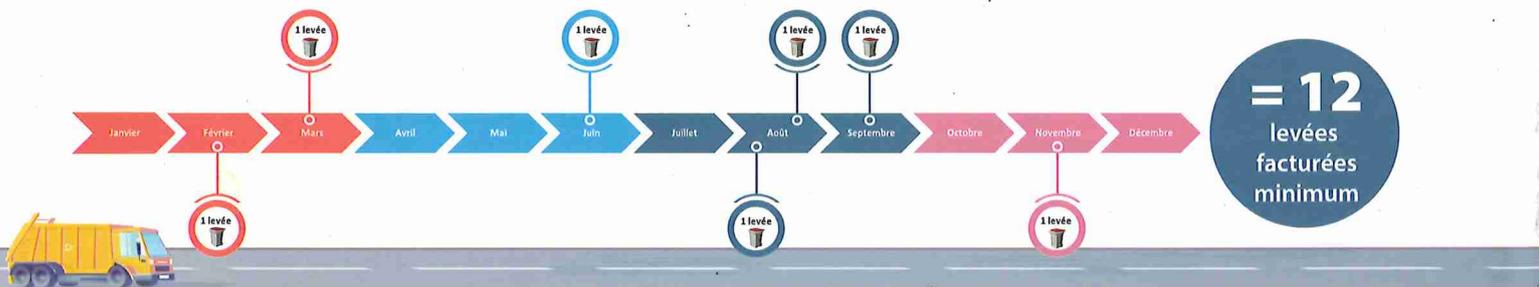
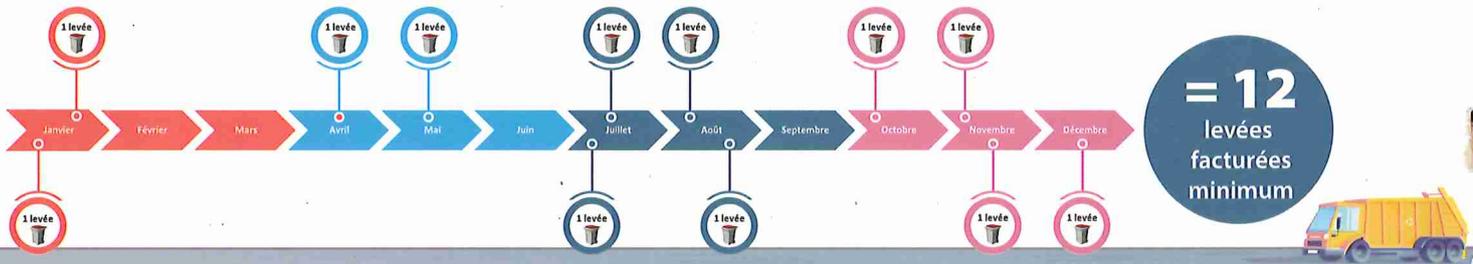


Éric MASOYÉ
Président du
SICTOM
du Val de Saône

MA FACTURE SE SIMPLIFIE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, ma facture se simplifie. Sera désormais facturé, le réel des bacs présentés. Si vous avez plus de 12 levées, cela sera régularisé sur la prochaine facture.

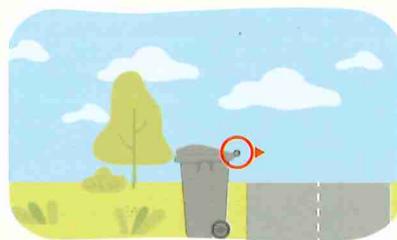
VOICI QUELQUES EXEMPLES :



MODALITÉS DE SORTIE DES BACS



JE SORS MON BAC
LA VEILLE AU SOIR.



JE PRÉSENTE MON BAC EN ÉVIDENCE
SUR LA VOIE PUBLIQUE,
LA POIGNÉE TOURNÉE VERS LA ROUTE.



JE FAIS ATTENTION
À CE QU'IL N'AIT
PAS D'OBSTACLE
À LA COLLECTE.



JE RENTRE MON BAC LE JOUR MÊME.

FABRIQUER SON COMPOSTEUR

MATÉRIEL
pour un composteur de 650 litres.

- 32 planches (L : 1 m x h : 9 cm)
- 70 vis à bois (de 4 cm en inox)
- 4 poteaux carrés (h : 1 m x l : 7 cm)
- 2 tasseaux (L : 45 cm) x2

1 Fixer 8 planches sur 2 poteaux en laissant un espace de 3 cm entre les planches.

x2

2 Assembler les 2 lots entre eux en les reliant par 8 planches (garder un espace de 3 cm entre les planches).

3 Fermer l'avant avec 5 planches (toujours conserver 3 cm d'espace).

4 Visser les 3 dernières planches sur les 2 tasseaux.

5 Le composteur est prêt à être installé dans un endroit mi-ombragé sur un sol bêché.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*

UNE PRATIQUE POLLUANTE POUR L'ENVIRONNEMENT II TOXIQUE POUR LA SANTÉ

LE SAVIEZ-VOUS ?



Le brûlage de **50 KG** de déchets verts produit autant de particules que :



13 000 KM parcourus par un véhicule diesel récent ;



14 000 KM parcourus par un véhicule essence récent ;



3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante...
3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

(Source : selon une étude menée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes 2017)

En cas de non-respect, une contravention de **450€** peut être appliquée. (art 131-13 du code pénal)

DES SOLUTIONS EXISTENT



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes vos plantes.



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit, conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.



LA DÉCHÈTERIE

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

* article 84 du Règlement Sanitaire Départemental publié par arrêté préfectoral du 18 décembre 1987. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire du 18/11/2011.

NE BRÛLEZ PLUS VOS DÉCHETS VERTS, VALORISEZ LES !

LE COMPOSTAGE

QU'EST CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Le compostage est la transformation (en présence d'eau et d'oxygène) de déchets organiques par des vers, des insectes et micro-organismes (champignons microscopiques, bactéries...) en un produit comparable à de l'humus, utile en agriculture et en jardinage : le compost.

POURQUOI COMPOSTER ?

- Pour éviter l'incinération des matières organiques.
- Pour limiter le volume de vos poubelles : les éléments compostables représentent 1/3 du volume de votre bac.
- Pour valoriser vos déchets sur place en produisant un engrais de qualité.

CALENDRIER DU COMPOSTAGE

PRINTEMPS

Surveiller le mélange en remuant.

Remplissage progressif du composteur.

Attention aux apports massifs de gazon frais : il doit être sec et en quantité limitée.

HIVER

Le composteur continue d'être utilisé en hiver par un remplissage progressif. Le compost hiberne, le travail des micro-organismes est ralenti.



ÉTÉ

Surveiller l'humidité.

Remplissage progressif du composteur avec les déchets de cuisine et de jardin.

AUTOMNE

Surveiller le mélange en remuant.

Remplissage progressif du composteur avec les déchets de cuisine et de jardin. Beaucoup de feuilles mortes à cette saison.



BON DE COMMANDE BAC DE TRI ET COMPOSTEUR

VOS COORDONNÉES :

Nom Prénom

Adresse

CP Commune

Tél. Mail

INDIQUEZ OÙ VOUS SOUHAITEZ VENIR CHERCHER VOTRE COMMANDE :

SCEY-SUR-SAÔNE Zone artisanale
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

CORBENAY Rue des Ballastières
Ouvert le lundi uniquement de 9h30 à 14h30 en continu

GRAY Rue des Frères Lumière - ZAC Gray Sud
Ouvert les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Personne à mobilité réduite : livraison gratuite à domicile sur justificatif (joindre une photocopie de votre carte d'invalidité).

VOTRE RÈGLEMENT :

Chèque À l'ordre du Régisseur du SICTOM (encaissement à réception obligatoire).

Mandat Cash (La Poste), à l'ordre du « Régisseur du SICTOM ». Chèque / Mandat cash + bon de commande à retourner à l'adresse suivante : **Régisseur du SICTOM - Zone artisanale - 70360 Scy-sur-Saône**. Un bon vous sera envoyé pour l'enlèvement aux horaires et lieu indiqués sur le bon.

Espèces A Scy-sur-Saône uniquement, avec enlèvement immédiat.

VOTRE COMMANDE	Prix unitaire	Qté	TOTAL
 COMPOSTEUR PVC 400 L Dimensions : L 74 x l 74 x H 84	35 € €
 COMPOSTEUR BOIS 600 L Dimensions : L 85 x l 70 x H 91	30 € €
 BIOSEAU	4,50 € €
 AÉRATEUR	3,50 € €
SOUS-TOTAL (A)		 €
LIVRAISON	Tarif au km	Nb de km (aller et retour)	TOTAL LIVRAISON
	0.60 €	(B) €
TOTAL GÉNÉRAL COMMANDE (A+B)		 €

Date : / / Signature :

LE COIN DES ENFANTS

RÉSULTATS DU CONCOURS

Le SICTOM a organisé un concours de dessin en Décembre 2021 sur le thème « Décore le Point d'Apport Volontaire à biodéchets ». Nous avons reçu 60 dessins, tous plus originaux les uns que les autres !

La mission du jury de départager les candidats n'a pas été facile. Il s'est réuni au mois d'avril et a désigné 3 gagnants : Albin, 4 ans, Romane, 6 ans et Nina, 8 ans.

Chaque gagnant a reçu sa récompense et l'ensemble des participants a pu retirer un lot de consolation au SICTOM.



ALBIN
4 ANS



NINA
8 ANS

Merci à tous les participants et on se donne rendez-vous prochainement pour un nouveau concours !

ROMANE
6 ANS



LE LABYRINTHE DU TRI

Aide le petit
garçon à trouver
un chemin vers
le bac de tri !

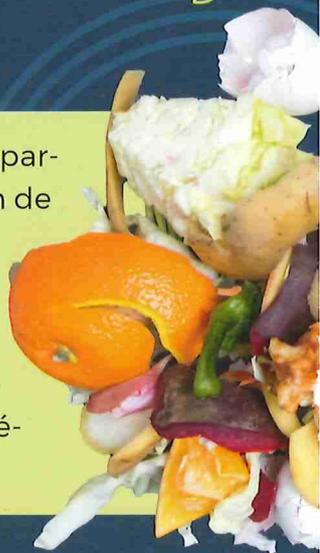


Points d'Apports Volontaires (PAV) pour les **BIODÉCHETS**

Depuis quelques mois, le SICTOM du Val de Saône propose à ses usagers de participer à la collecte des biodéchets en points d'apports volontaires (PAV) afin de détourner de l'incinération ces biodéchets et de pouvoir les valoriser.



Pour participer à cette nouvelle collecte, le SICTOM équipe les usagers volontaires d'un badge d'accès aux PAV, d'un bioseau ventilé pour collecter les épluchures ainsi que les restes de repas, et des sacs biodégradables en kraft.



Les usagers peuvent ensuite déposer ces biodéchets dans les PAV des communes équipées 7j/7 et 24h sur 24.

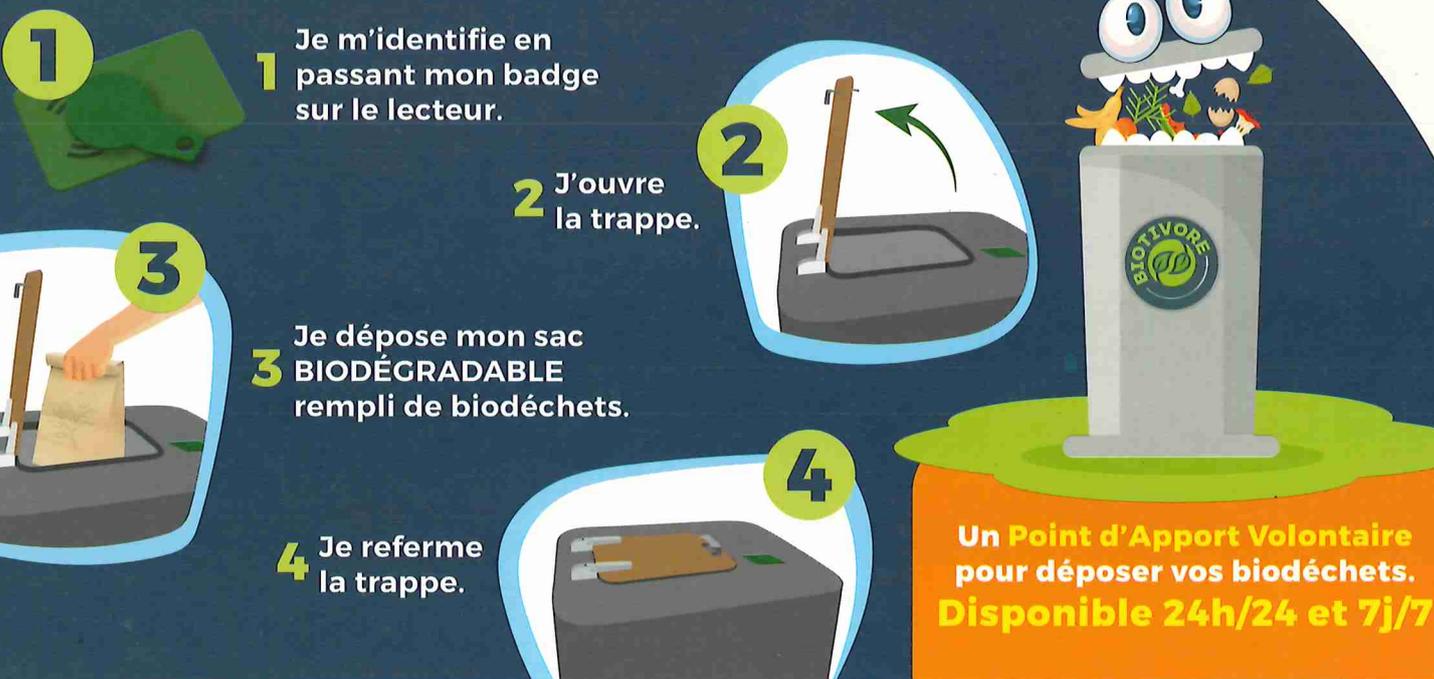
> **Retrouvez l'emplacement des PAV biodéchets sur notre site internet :**

<https://www.sictomvds.com/guide-pratique/la-collecte-des-biodechets.html>



CONTRÔLE D'ACCÈS MODE D'EMPLOI

POINT D'APPORT VOLONTAIRE





Pour respecter le processus de valorisation des biodéchets :

- > Stockez le paquet de sacs à l'abri de l'humidité.
- > Utilisez seulement les sacs biodégradables fournis par le SICTOM.
- > Les autres sacs **ne sont pas compatibles** avec le processus de traitement.
- > N'attendez pas pour déposer vos sacs biodéchets afin d'éviter la prolifération d'asticots à l'intérieur du PAV.

OÙ TROUVER VOS SACS BIODÉGRADABLES ?

SICTOM du Val de Saône

Zone Artisanale
70360 SCEY-SUR-SAÔNE
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Rue des Ballastières
70320 CORBENAY
le lundi de 9h30 à 14h30

Rue des Frères Lumières
ZAC Gray Sud
70100 GRAY
les mardis et jeudis
de 9h à 12h et de 14h à 17h

et dans les Mairies volontaires

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR LE DISPOSITIF

et que vous n'êtes pas encore équipés du matériel nécessaire, retournez-nous le bon de réservation ci-dessous :



Coupon à retourner au SICTOM du Val de Saône
par courrier : Zone artisanale - 70360 SCEY-SUR-SAÔNE
ou par mail : info@sictomvds.com

Madame Monsieur

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. :

E-mail :

Je suis intéressé(e) par le dispositif et je souhaite que mon matériel soit réservé en Mairie pour que je puisse aller le retirer.

Date : / /

Signature :



COLLECTE D'AMIANTE LIÉ

a

DU 17 au 21 OCTOBRE 2022

COLLECTE RÉSERVÉE AUX PARTICULIERS ET AUX COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE DU SYTEVOM (DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES)

SUR DOSSIER UNIQUEMENT, DATE LIMITE LE 17 SEPTEMBRE 2022



SYTEVOM
www.sytevom.org
Sytevom

TARIFS

Amiante

Forfait minimum de 100 €

0,5 m³ soit 100 €
0,75 m³ soit 150 €
1 m³ soit 200 €
1,25 m³ soit 250 €
1,5 m³ soit 300 €
1,75 m³ soit 350 €
2 m³ soit 400 €
2,25 m³ soit 450 €
2,5 m³ soit 500 €
2,75 m³ soit 550 €
3 m³ soit 600 €

Kit d'Équipement de Protection Individuelle (EPI)



COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Contactez le SYTEVOM au 03.84.76.98.05 ou par mail mpulh@sytevom.org afin de retirer votre dossier (sinon au standard au 03.84.76.93.00).

ENVOYEZ LE DOSSIER COMPLÉTÉ

au SYTEVOM avant le vendredi 17 septembre 2022 (les demandes reçues après cette date ne seront pas traitées).

DOSSIER VALIDÉ

vous recevrez la fiche de confirmation vous précisant la date et l'heure pour faire votre dépôt. Les EPI (Équipements de Protection Individuelle) sont à retirer à la déchetterie de PUSEY après validation du dossier.

COMMENT FAIRE ?



COMPLÉTER LE DOSSIER QUI EST À RETIRER AUPRÈS DU SYTEVOM



PORTER LES EPI ET EMBALLER HERMÉTIQUEMENT LE CHARGEMENT



SE RENDRE UNIQUEMENT À LA DÉCHETTERIE DE PUSEY À LA DATE ET L'HEURE INDICÉES DANS LE DOSSIER



VOTRE CHARGEMENT DOIT CORRESPONDRE À VOTRE DOSSIER

JOUR DU DÉPÔT

vous devez vous munir de votre badge d'accès, le présenter au gardien de la déchetterie de PUSEY

Rejoindre la benne dédiée pour faire vous-même votre dépôt préalablement conditionné hermétiquement (en big bag ou sous film transparent). Les colis sont à déposer en benne, sans les jeter, pour éviter la rupture du contenant !

Attention au poids de votre chargement !

Infos / questions : SYTEVOM Zone "les fougères" 70130 NOIDANS-LE-FERROUX Tél. : 03.84.76.93.00

TEMPURA D'ÉPLUCHURES DE LÉGUMES



LISTE DES INGRÉDIENTS (pour 4 personnes)

- 400 g d'épluchures de légumes bios variés : pommes de terre, carottes, courgettes
- 2 œufs
- 150 g de farine
- 40 g de Maïzena®
- 20 cl d'eau glacée
- 0.5 l d'huile à friture
- 1 pincée(s) de sel et poivre



ÉTAPES DE LA RECETTE

1. Dans un saladier, fouettez les œufs avec la farine et la Maïzena. Ajoutez l'eau, sans cesser de battre.
2. Rincez et séchez les épluchures. Trempez-les dans la pâte
3. Faites chauffer l'huile dans une friteuse. Une fois que l'huile frémit, plongez-y les épluchures et laissez-les frire 2 min en procédant en plusieurs fois. Égouttez-les et posez-les sur du papier absorbant.
4. Salez, poivrez et dégustez chaud à apéritif, avec des sauces ou dippings de votre choix (sauce piquante, houmous...).



Pour contacter le Sictom

- > Zone artisanale • 70360 SCEY-SUR-SAÔNE
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- > Route des Ballastières • 70320 CORBENAY
Horaires d'ouverture : le lundi, de 9 h 30 à 14 h 30
- > Rue des Frères Lumière - ZAC Gray Sud - 70100 GRAY
Horaires d'ouverture : les mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Pour tout renseignement :

tél. 03 84 78 09 52
e-mail info@sictomvds.com
site www.sictomvds.com



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.